

13 mars 2010 | La Tribune | MÉLANIE NOËL melanie.noel@latribune.qc.ca

# Certification environnementale de masse

---

« Ce regroupement a permis à l'Estrie d'obtenir le certificat FSC qui couvre la plus grande superficie au Canada, peut-être même au monde. »

---

SHERBROOKE — Plusieurs propriétaires forestiers et entreprises de l'industrie de la transformation du bois de l'Estrie se sont regroupés afin d'obtenir la certification Forest Stewardship Council (FSC). En tout, 20 entreprises de transformation du bois et 2480 propriétaires forestiers sont embarqués dans la parade environnementale.



IMACOM, ADRÉANNE LEMIRE

**Les acteurs de l'industrie du bois de la région, dont André Roy du SPBE, étaient réunis hier pour annoncer la certification massive des entreprises de transformation du bois et des producteurs forestiers de l'Estrie.**

---

Cette certification reconnue dans plus de 82 pays atteste que ses membres adoptent de saines pratiques environnementales. Selon les instigateurs du projet, elle permettra aux entreprises certifiées de donner une valeur ajoutée à leur produit, d'accéder à de nouveaux marchés et de valoriser l'image et la réputation du secteur.

Plus de 160 000 \$ ont été investis dans cette certification massive, dont 35 000 \$ ont été financés par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ).

« Ce projet visait deux clientèles soient celle des entreprises de transformation du bois et celle des propriétaires forestiers. Il permet à l'Estrie d'être précurseur d'une démarche concertée, voire unique au Québec, puisque de nombreux partenaires ont participé à la mise en place de la certification dans la région », a déclaré Réjean Masson, du CRÉ.

En tout, une dizaine d'entreprises de transformation du bois de la région sont aujourd'hui certifiées alors qu'une autre dizaine sont en voie de l'être. « Ça représente 20 entreprises qui seront certifiées à l'intérieur d'une période de 18 mois. Ce qui est remarquable. Le fait de se regrouper a permis de réduire les coûts et les délais liés à la certification et d'augmenter son impact au niveau des marchés », a expliqué le président du Service intégré du bois de l'Estrie, Bruno Paradis. Ces 20 entreprises représentent 17 % des entreprises de transformation du bois de la région.

Du côté des producteurs forestiers, ce sont 2480 propriétaires qui ont adhéré volontairement à la certification pour un total de 138 220 hectares. « Ce regroupement a permis à l'Estrie d'obtenir le certificat FSC qui couvre la plus grande superficie au Canada, peut-être même au monde », a déclaré fièrement le président du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, André Roy. Ces 2480 propriétaires représentent plus de 50 % des propriétaires forestiers actifs de la région.

La certification FSC assure, par l'évaluation d'une tierce partie indépendante, que le bois utilisé dans la transformation provient de forêts gérées selon des critères stricts d'aménagement forestier reconnus mondialement et permet ainsi de démentir le mythe qui veut que l'utilisation du bois nuise à l'environnement.

« C'est un énorme avantage, car tous les gros donneurs d'ordres tels que Home Dépôt et Rona exigent maintenant que leurs fournisseurs soient certifiés. Aussi, depuis déjà trois ans, à New York, Boston, Chicago, les industries ne sont pas capables d'obtenir les devis pour faire des soumissions si elles ne sont pas certifiées. Ça concerne tous les projets publics et parapublics aux États-Unis, même chose du côté de l'Angleterre, et ça s'en vient par ici aussi. C'est un incontournable », explique M. Paradis.

La certification exige le respect de certaines normes environnementales qui touchent notamment l'écologie, le respect des autochtones et la protection des plantes rares.

« Par exemple, on ne peut pas convertir une forêt de feuillus en forêt de conifères. Aussi, on ne peut pas mettre en marché plus de bois que notre forêt peut en fournir », précise M. Roy.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.